

**MRC de Charlevoix**

BAPE Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix (7 janvier 2025)

**RAPPEL HISTORIQUE :**

2003 : Premier appel d'offre d'Hydro-Québec : 1000 MW, réservés à la Gaspésie et le Bas Saint-Laurent.

2005 : Second appel d'offre d'Hydro-Québec : 2000 MW, visent tout le Québec.

2007 : Dépôt des orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire : *Pour un développement durable de l'énergie éolienne.***RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA MRC RELATIF À L'ÉOLIEN :**

2005 : Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire par la MRC (gel des projets éoliens).

2005-2007 : Analyse et consultation (Voir document justificatif).

2007-2008 : Adoption et entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire (RCI) éolien no 105-07.

2011-2014 : Trois modifications ponctuelles du RCI éolien de la MRC.

Tableau synthèse RCI éolien :

No.	Titre	Objets	Adoption	EEV	
<b>105-07</b>	<b>Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix</b>	Éoliennes domestiques et parc d'éoliennes	14 nov 2007	22 janvier 2008	
Modifications du RCI 105-07	126-11	Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix  Dispositions relatives aux déblais-remblais	Agrandissement de la zone de compatibilité (secteur TNO)	9 février 2011	11 avril 2011
	136-12	Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix	<b>Agrandissement de la zone de compatibilité (secteur Séminaire)</b>  Dispositions relatives aux couleurs, enseigne, durée permis	11 avril 2012	15 juin 2012
	154-14	Règlement amendant le règlement de contrôle intérimaire 105-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix	Agrandissement de la zone de compatibilité (Secteur TNO)	8 octobre 2014	16 déc 2014

EEV : Entrée en vigueur

Démarches préalables à la 2<sup>e</sup> modification ponctuelle (no. 136-12) du RCI éolien.

2011 : Anticipation, par les promoteurs, d'un éventuel appel d'offres d'HQ;

2011 : Consultations publiques du promoteur (Boralex / Gaz Métro) avec simulations visuelles.

2012 : Dépôt du rapport de la consultation publique (*Document de Boralex / Gaz Métro*).

Suite à ces démarches, la MRC adopte le règlement de modification no. 136-12 qui introduit une nouvelle zone jugée compatible sur les terres du Séminaire.

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX**2012 : Adoption du schéma d'aménagement révisé (intégrant le RCI éolien avec la modification **136-12**)

2015 : Entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé

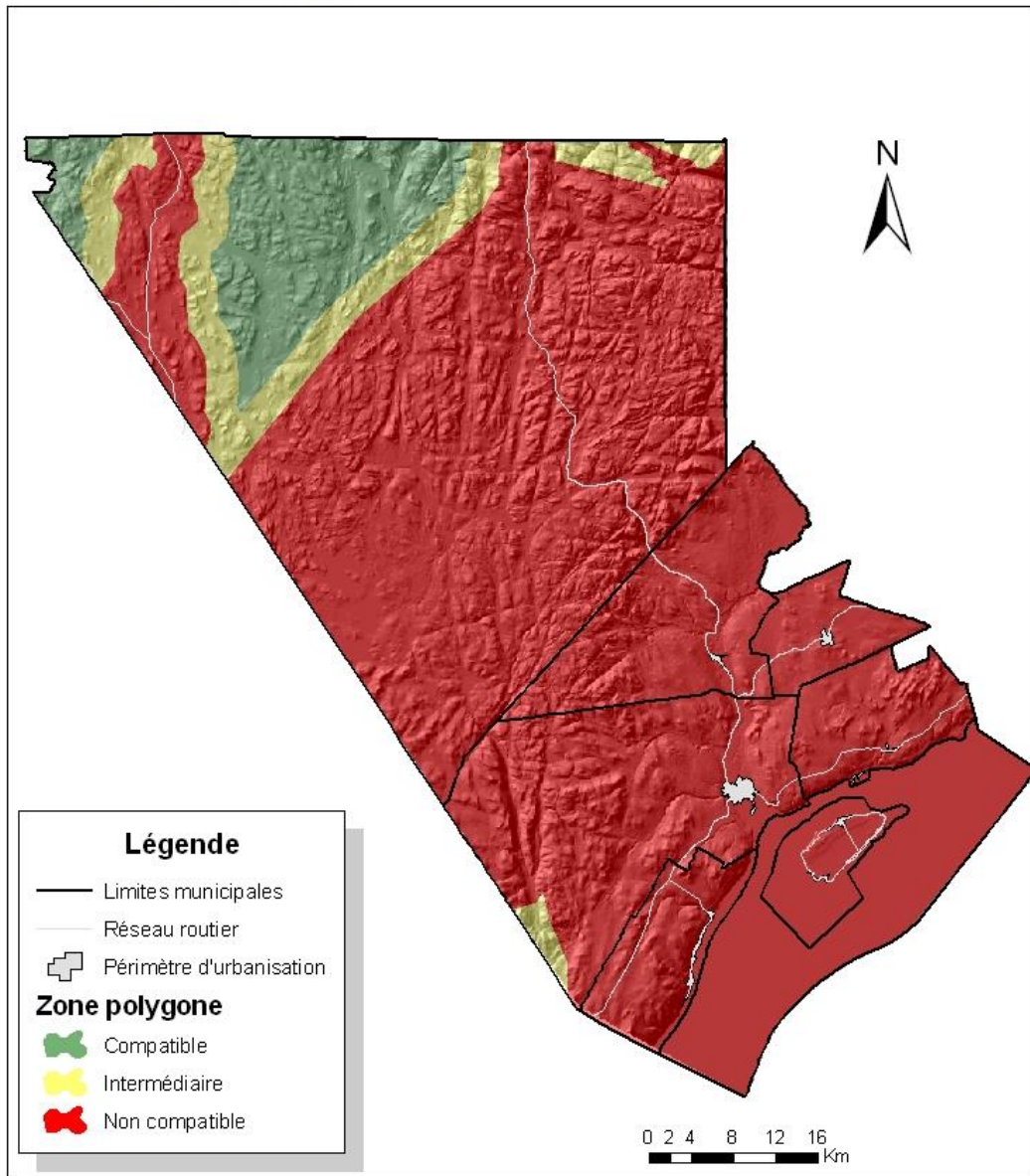
2018 : Modification du schéma d'aménagement (pour intégrer le RCI 154-14)

ÉVOLUTION CARTOGRAPHIQUE DE L'ENCADREMENT DES PROJETS ÉOLIENS  
DANS LA MRC DE CHARLEVOIX

1. Règlement de contrôle intérimaire numéro : 105-07  
Annexe A : Carte de compatibilité  
22 janvier 2008 (eev)



Territoires compatibles  
à l'implantation  
d'éoliennes

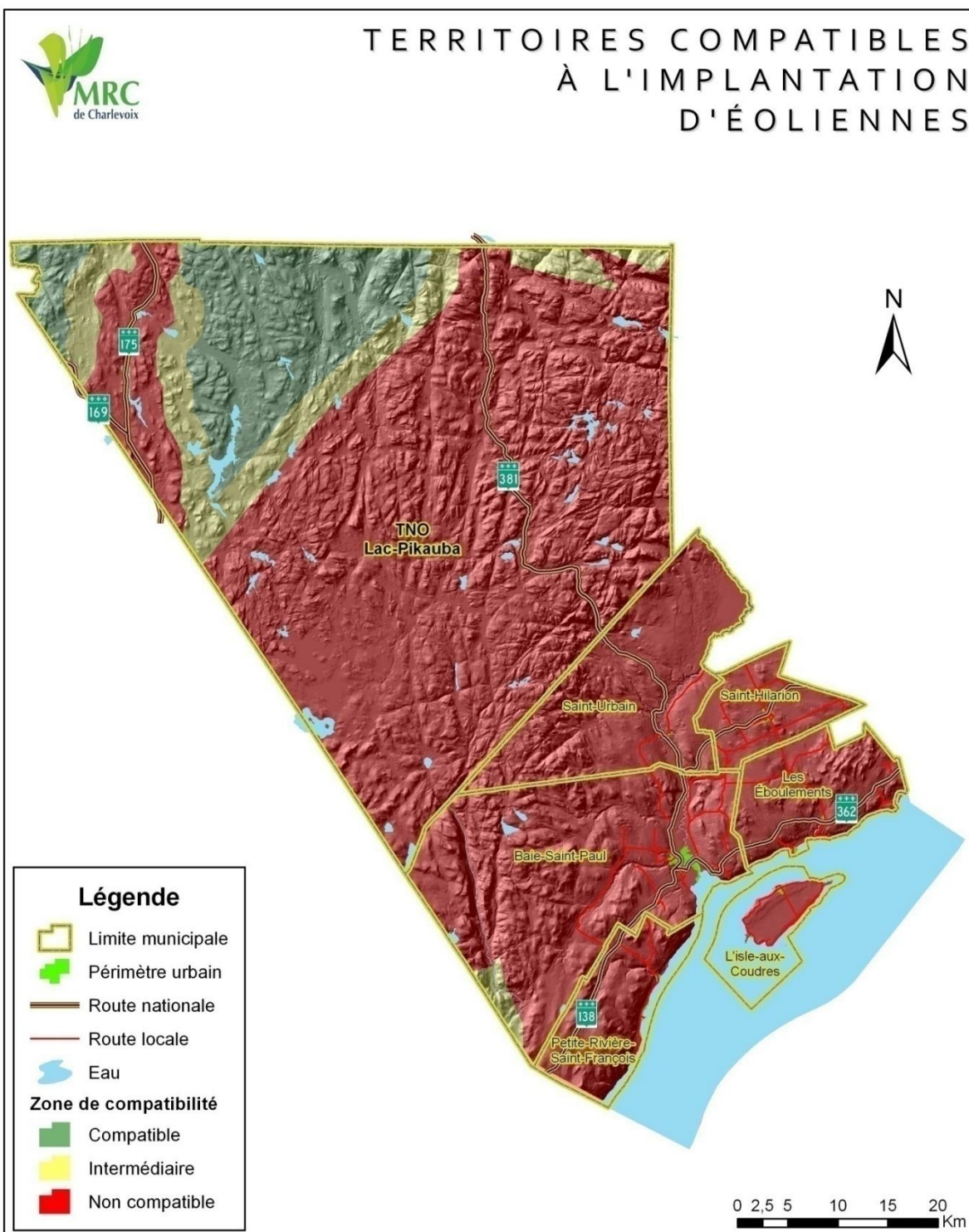


2. Règlement de contrôle intérimaire numéro : 105-07

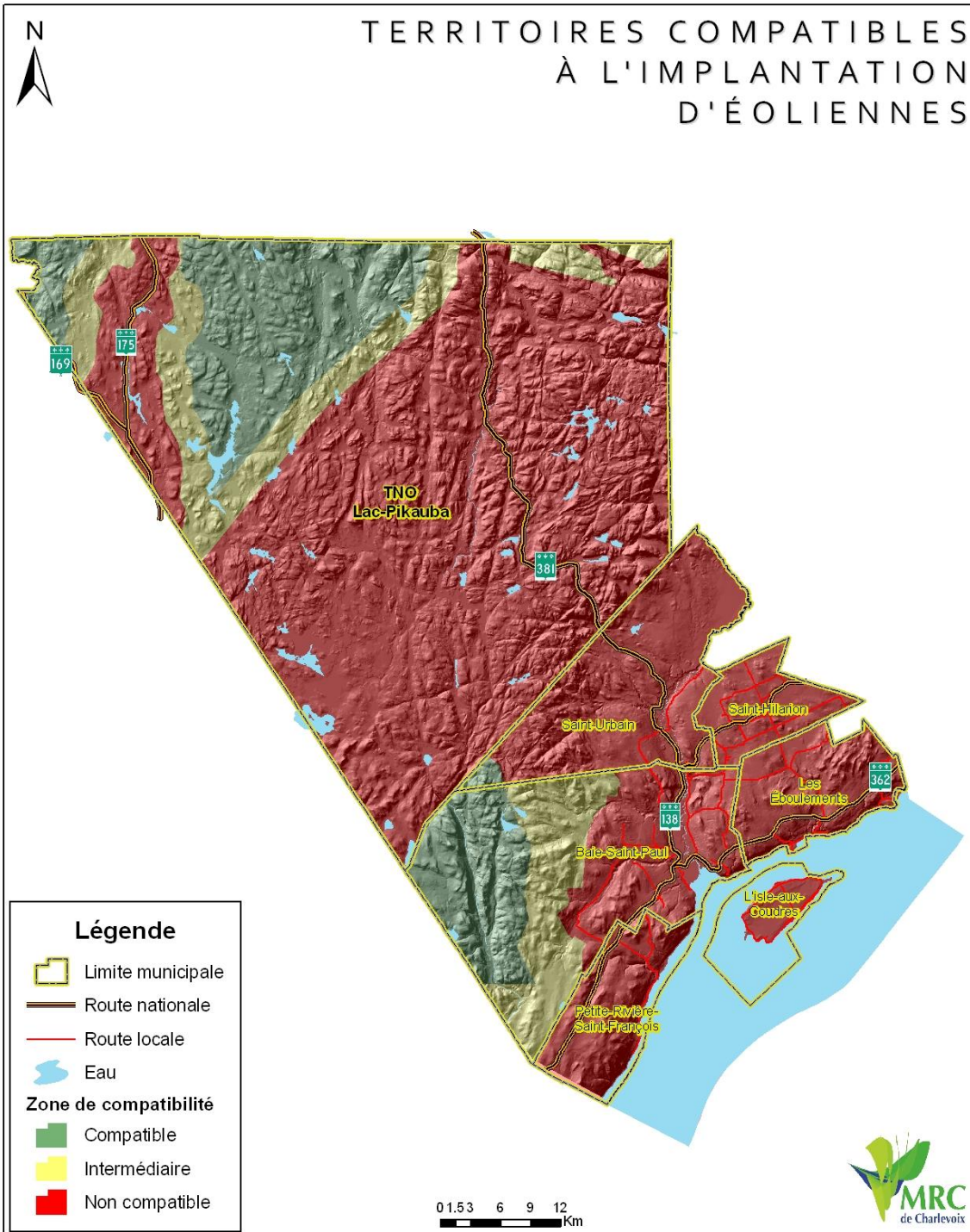
Modifié par le règlement 126-11

Annexe A : Carte de compatibilité

11 avril 2011 (eev)



3. Règlement de contrôle intérimaire numéro : 105-07  
Modifié par les règlements 126-11 et 136-12  
Annexe A : Carte de compatibilité  
15 juin 2012 (eev)



4. Règlement de contrôle intérimaire numéro : 105-07  
Modifié par les règlements 126-11, 136-12 et 154-14  
Annexe A : Carte de compatibilité  
16 décembre 2014 (eev)

